

Fausse qualification contrat

Par naima91, le 15/01/2016 à 00:47

Bonsoir,

Que risque un employeur si le contrat signé à un salarié n'est pas conforme à la réalité ? (fausse qualification)

Par P.M., le 15/01/2016 à 09:39

Bonjour,

L'employeur risque déjà que le salarié lui réclame une régularisation rétroactive avec éventuellement des dommages-intérêts mais votre interrogation est peu précise...